

Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-président

Président :	Marc Barvais	
Mois	Montant de la rémunération brute mensuelle versé	Justification
Janvier 2021	1.190,30 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Février 2021	1.190,30 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Mars 2021	1.190,30 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Avril 2021	1.190,30 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Mai 2021	1.190,30 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Juin 2021	1.190,30 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Juillet 2021	1.190,30 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.

Août 2021	1.190,30 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Septembre 2021	1.190,30 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Octobre 2021	1.214,11 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Novembre 2021	1.214,11 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Décembre 2021	1.214,11 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Total :	14.355,03 €	

Vice-président	Philippe Dubois	
Mois	Montant de la rémunération brute mensuelle versé	Justification
Janvier 2021	595,15 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Février 2021	595,15 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.

Mars 2021	595,15 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Avril 2021	595,15 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Mai 2021	595,15 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Juin 2021	595,15 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Juillet 2021	595,15 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Août 2021	595,15 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Septembre 2021	595,15 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Octobre 2021	607,05 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Novembre 2021	607,05 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Décembre 2021	607,05 €	100 % - N'a raté aucune réunion.

		Application des règles de rémunération en vigueur.
Total :	7.177,50 €	